

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

DECLARATION GÉNÉRALE

Relative aux mesures de gestion pour briser le cycle de déclin de la pêche démersale à l'ouest de l'Ecosse

Décembre 2012

1. Contexte

Le cabillaud domine les mesures de conservation de l'ouest de l'Ecosse depuis plus de dix ans. Les mesures de conservation du stock de cabillaud pour la zone VIa sert de moteur, il a donné lieu à plusieurs restrictions sur les activités de pêche et eu un impact indirect sur les activités de pêche qui ciblent un nombre important d'espèces différentes. Les mesures correctives appliquées se sont révélées inefficaces pour la reconstitution de la biomasse du cabillaud car elles n'ont jamais atteint les niveaux de prévention ou de limite de référence. Cette expérience diffère de celle de la mer du Nord où on observe une reconstitution modeste mais régulière; et de celle de la mer Celtique, qui est restée en dehors du plan de reconstitution du cabillaud de l'UE (2003-2008) et du plan de gestion pluriannuel de l'UE pour le cabillaud (2009-à ce jour), mais qui est parvenue à reconstituer le stock de cabillauds en raison des mesures de gestion en place et d'un fort recrutement.

Dans un effort pour trouver une solution à ce problème, le CCREOS a tenu deux réunions de groupes de discussions techniques en mars et en juillet 2012 en vue de développer son avis sur une approche stratégique à long terme visant à améliorer la connaissance du stock et à convenir de mesures applicables qui puissent favoriser la reconstitution des stocks pour la pêche démersale mixte à l'ouest de l'Ecosse. Le groupe de discussion se composait des parties prenantes clés du CCREOS (industrie de la pêche et autres groupes d'intérêt) spécialistes de cette zone, ainsi que d'experts scientifiques et économiques invités. Les deux groupes de discussion ont présenté les conclusions de leur travail lors des réunions de groupe de travail subrégionales du CCREOS et des réunions du comité exécutif en juillet et septembre 2012, respectivement.

Par conséquent, le CCREOS a réussi à identifier une procédure à suivre et est dans une position de proposer une nouvelle approche qui est expliquées dans un document de travail intitulé «*Relancer la gestion de la pêche dans les pêcheries démersales de l'ouest de l'Ecosse et de la Mer d'Irlande : Briser le cycle de déclin*».

Déclaration du CCREOS sur l'interruption du cycle de déclin des pêcheries démersales mixtes
à l'ouest de l'Ecosse (CIEM VIa)

Décembre 2012

1 de 5

Il s'agit d'un document officiel que les membres du CCREOS ont adopté à l'unanimité en juin 2012. Ses principaux éléments ont été officiellement présentés à la DG MARE lors d'une réunion bilatérale avec le CCREOS (13 juillet 2012) et ensuite au Comité de Pêche du Parlement Européen lors d'une audience publique relative à l'examen du plan de reconstitution du cabillaud à laquelle le CCR EOS a été invité à faire une présentation (Septembre 2012). Un document de discussion sur les principaux éléments permettant d'atteindre une pêche pleinement documentée pour l'ouest de l'Ecosse a été présenté parallèlement à ce travail. Le CCREOS a adopté ce document en septembre 2012.

2. Calendrier / Marche à suivre proposée

Le CCREOS doit suivre ce travail et désormais renforcer ces fondations visant à développer un plan opérationnel pour les pêcheries mixtes à l'ouest de l'Ecosse. Le plan de mise en œuvre visera un certain nombre de domaines telles que les pêcheries pleinement documentées qui restent à développer. Le CCREOS prévoit de soumettre une proposition à la Commission, aux états membres et au parlement européen au cours du premier trimestre 2013.

3. Principaux éléments d'un plan de gestion pour le cabillaud VIa en pêcheries mixtes

Une approche à plusieurs niveaux mais intégrée en termes de gestion du cabillaud est recommandée, elle devra aborder les points suivants :

- Fixation du TAC
- Mesures techniques pour le contrôle des captures de cabillaud (amélioration de la sélectivité des engins de pêche, fermetures spatiales et/ou temporelles basées sur d'évidence scientifique et avec une évaluation de son efficacité...)
- Une démarche vers une forme de pêche pleinement documentée
- Un partenariat de collaboration entre les scientifiques et l'industrie
- Réduction et dans certains cas élimination des rejets
- Stratégies d'évitement du cabillaud
- Insuffisances de données

Déclaration du CCREOS sur l'interruption du cycle de déclin des pêcheries démersales mixtes
à l'ouest de l'Ecosse (CIEM VIa)

Décembre 2012

4. Propositions du CCREOS

4.1. Aligner les TAC à fixer sur le total des captures

A l'ouest de l'Ecosse, des contrôles des débarquements renforcés et des TAC très faibles au cours de la période de 2002 à 2011 ont donné lieu à une augmentation des rejets. Le Comité Scientifique, Technique et Economique de Pêche (CSTE/STECF) a parvenu à la conclusion que les TAC contraignent les débarquements et non les captures. Le CCR EOS a agréé sur ce base qu'une augmentation des TAC en fonction du total des captures (débarquements + rejets), parallèlement à d'autres mesures pour éviter ou réduire des captures de cabillaud, faciliterait la reconstitution du stock et le contrôle de la mortalité par pêche. Les mesures de gestion seraient mieux fondées sur information disponible sur captures totales.

4.2. Réduire la mortalité par pêche en transition vers la Fmax :

Le défis principal dans la pêcherie de cabillaud consiste à contrôler la mortalité par pêche et à la réduire à des niveaux préventifs en mettant en place des programmes et des objectifs de transition précis sur la réduction de la F par le biais d'une combinaison de mesures de gestion et d'une augmentation des TAC en en fonction du total des captures (débarquements + rejets). Les éléments disponibles suggèrent l'absence de toute relation linéaire 1 :1 entre les réductions de l'effort de pêche et les réductions de mortalité par pêche (comme reconnu par le CSTEP/STECF).

Conformément à l'objectif de mortalité par pêche du cabillaud à l'ouest de l'Ecosse de la Commission, le CCREOS a souligné une alternative aux instruments déficients actuels que sont les réductions de TAC et le contrôle de l'effort : le CCREOS va appliquer un programme transitoire visant à réduire la mortalité par pêche de sa valeur estimée actuelle de $F=0,8$ pour atteindre F_{mp} (0,4) sur une période de trois ans pour ces flottes visant ou ayant des captures accessoires de cabillaud au-dessus de la limite du 1.5% sur les captures totales. Le CCREOS pourrait demander au CIEM d'envisager de mettre en place des points de référence spécifiques (incluant F_{pa} et des valeurs de F_{msy}) pour la zone VIa.

4.3. Insuffisances de données:

En dépit des programmes étendus d'observateur entrepris dans le passé, le problème courant principal de données dans cette pêcherie en VIa est l'insuffisance dans les données des campagnes d'évaluation. Les données utilisés pour parfaire l'évaluation du cabillaud VIa ont été récemment perdues en raison de la réduction d'importantes campagnes d'évaluation des stocks. Cette situation gêne d'autant plus la solidité de l'évaluation et la confiance dans la procédure consultative. Les scientifiques et les membres du CCREOS ont souligné la nécessité de faire un effort concerté pour reconstruire les données du peaufinage de la/s flottille/s commerciale/s pour l'évaluation.

Déclaration du CCREOS sur l'interruption du cycle de déclin des pêcheries démersales mixtes
À l'ouest de l'Ecosse (CIEM VIa)

Décembre 2012

L'industrie de la pêche et les états membres se partagent cette responsabilité. Des programmes d'observateurs à bord de bateaux de pêche et les partenariats innovateurs entre industrie de pêche et communauté scientifique devraient être encouragés et appuyés par le placement adéquat de l'UE et les Etats membres par leurs instituts et laboratoires marins nationaux.

Cette reconstruction des données pourrait être faite par les partenariats industrie science. Les gestionnaires de la politique pourraient assister par la création des mesures d'encouragement associés à une augmentation des TAC alignée sur les captures réelles (débarquements + rejets). Cependant, il est également important de gérer les attentes et de préciser que la disponibilité d'autres données ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation des quotas de pêche.

En conséquence, il est crucial de fixer un cadre précis et des règles convenues par toutes les parties concernées (scientifiques, gestionnaires industrie et autres parties prenantes) avant de procéder à toute autre étape. Le CCREOS va aborder en détail cette question avec le CIEM lors de la prochaine réunion de coordination sur les insuffisances de données (WKDDRAC3 janvier).

4.4. Pêcheries pleinement documentées

Dans le cadre de la nouvelle approche décrite ci-dessus, le CCREOS souhaite explorer la possibilité de mettre en place une modalité des pêcheries pleinement documentées (PPD) pour les pêcheries démersales dans la zone VI, étant entendu que la CCTV n'est pas nécessairement l'outil le mieux adapté à toutes les flottilles et métiers. La Commission a récemment soumis une demande à l'agence européenne de contrôle des pêches (AECF) visant à développer des propositions sur la PPD basées sur des flottilles de référence où des observateurs ou des caméras seraient placés à bord d'un petit nombre de bateaux et la composition des captures utilisée à des fins de comparaison. Les conclusions de l'étude de l'AECF pourraient faciliter l'identification de bonnes alternatives de PPD aux CCTV.

Dans l'approche décrite ci-dessus, si une certaine forme effective de pêcheries pleinement documentées est atteinte, il ne sera pas nécessaire d'appliquer un régime de contrôle de l'effort pour autant qu'il soit mis en place des plans de évitement des captures de cabillaud avec mesures spécifiques et objectifs précis. Sous une forme effective de pêcheries pleinement documentées qui enregistre les captures totales, plutôt que des débarquements seulement, et où il y a de la confiance que les captures sont conformes avec les répartitions autorisées, le contrôle d'effort serait superflu et il devrait être enlevé.

La question essentielle concernerait alors la transparence et la redevabilité, afin que les gestionnaires soient satisfaits du bon fonctionnement du système et de la bonne déclaration des captures réelles. L'alignement des encouragements sur la réalisation des objectifs en matière de gestion aiderait également l'industrie à respecter une approche de la pêche pleinement documentée. Une étude documentaire pourrait s'avérer utile afin d'examiner les idées dans d'autres endroits du monde.

Déclaration du CCREOS sur l'interruption du cycle de déclin des pêcheries démersales mixtes
À l'ouest de l'Ecosse (CIEM VIa)

Décembre 2012



Le concept des activités de pêche ayant un impact bas sur la mortalité de pêche de cabillaud devra être aussi évalué et défini de manière dégagée et vérifié contre des données associés.

FIN